

Fusion-Absorption des Conventions Collectives FSJT et SOLIHA – PACT ARIM



Depuis plusieurs années, l'Etat a décidé de réduire le nombre de conventions collectives et de supprimer, dans un premier temps, les conventions qui regroupent moins de 5000 salariés.

Le 24 août 2019, le Ministère du Travail a rattaché la Convention Collective Nationale des PACT-ARIM (2800 salariés) à celle des Foyers et Services pour Jeunes Travailleurs.

En théorie, les deux textes (CCN PACT-ARIM et CCN FSJT) continuent à s'appliquer pendant 5 ans.

En pratique, dès maintenant, les organisations patronales (CNEA et Fédération Soliha) et les organisations syndicales (CFDT, CGT, FO, SUD) commencent à négocier et à harmoniser progressivement les 2 conventions collectives.

Au bout de 5 ans, peut-être même 3 ans, il n'y aura plus qu'un seul et unique texte.

Cela se fera par étapes. Dans un premier temps, les organisations syndicales et patronales négocieront les articles concernant la formation professionnelle, la Prévoyance, ainsi que le droit syndical, outil important pour mieux vous informer, outil essentiel pour que vous puissiez donner votre point de vue.

Ce n'est que bien plus tard que nous négocierons sur les qualifications, les classifications et enfin les salaires... Bref, nous sommes au tout début et il y aura du travail !

L'UNS CGT FJT jouera tout son rôle pour non seulement maintenir les garanties actuelles mais aussi conquérir de nouveaux droits pour les salariés des FJT et des PACT-ARIM.

